

Ma contestation en ligne

Vous avez besoin d'aide pour contester une infraction sans interpellation ? La Ligue de Défense des Conducteurs a mis en place un partenariat avec le site internet EASYRAD créé par Maître Sébastien DUFOUR, avocat reconnu depuis plus de 15 ans dans le contentieux routier du permis à points et du code de la route.



Pourquoi ce partenariat : la Ligue de Défense des Conducteurs reçoit tous les jours des témoignages de conducteurs qui ont été piégés par les radars. Fort de ce constat et n'ayant pas de service juridique, la Ligue de Défense des Conducteurs a mis en place un partenariat avec Maître Sébastien Dufour pour aider ses sympathisants à trouver des solutions pour conserver leurs permis à points.

Témoignage de Muriel F en Vendée : « En aout 2018, j'ai été flashée à 82km au lieu de 80 sur une large route en plaine vendéenne. Ayant été absente longtemps, je n'ai pris conscience du courrier que lorsque j'ai reçu la relance majorée. J'ai plaidé ma cause du fait que j'ai été une conductrice irréprochable « ... » j'ai conduit comme je l'ai toujours fait : en conscience, avec responsabilité, bienveillance et fiabilité. L'administration se révèle totalement insensible « ... » En réponse à ma plaidoirie, j'ai reçu un avis de tiers détenteur ! Devant ce mur hermétique, systématiquement impitoyable et 'chosifiant', je vis la situation comme un ignoble racket. Cette totale absence de reconnaissance et d'humanité me déconcerte, d'autant que j'ai mentionné dans ma plaidoirie qu'en outre, ma situation financière et matérielle est extrêmement modeste. Comment puis-je me défendre ? »

EasyRad est le premier site internet à proposer la contestation en ligne des infractions relevées par radars automatiques et vidéo-verbalisation ! Vous ne savez pas comment protéger votre permis de conduire et ne pas perdre vos points ? EasyRad le fait pour vous !

Ma contestation en ligne



Comment fonctionne EASYRAD?

EasyRad est un site internet qui a automatisé la procédure de contestation et qui permet de sauver les points de son permis de conduire dès lors que vous n'avez pas été interpellé et que vous n'êtes pas identifiable sur la photo.

EasyRad est conçu pour pouvoir contester toutes les infractions relevées par radars automatisés.

Vous pouvez contester les infractions relevées par ce type de radars :

- les radars fixes de types MESTA 2010, 210C et 210D ;
- les radars embarqués de type GATSO MILLIA ;
- les radars tronçons de type MESTA 5000 SMART ;
- les radars de chantiers de type F1HP POLISCAN ;
- les radars de franchissement de feux tricolores de types MESTA 3000 FFR, AXIMUM CAPTOR et FARECO GTC-GS11.

Avant d'utiliser EasyRad, vous pouvez demander la photographie de l'infraction pour vous assurer que le conducteur n'est pas identifiable en [cliquant ici](#). A noter que plus de 99% des photographies des infractions ne permettent pas d'identifier le conducteur.

Attention, cette demande n'interrompt pas le délai de 45 jours qui doit être respecté pour contester votre infraction. Mieux vaut donc demander le cliché rapidement.